

Répartition professionnelle et géographique des membres de l'Institut belge de science politique

par André PHILIPPART,

Licencié en Sciences politiques et administratives (U.L.B.).

★

I. LE PROBLEME ET LES PRINCIPES

Il est des études que l'on néglige ou que l'on craint d'entreprendre. Une analyse de la dispersion géographique et professionnelle des membres d'une institution scientifique en est assurément une. On la néglige faute de posséder les renseignements nécessaires ; on la craint car elle constitue une tâche délicate. Les risques sont réels et de deux ordres : il convient, bien sûr, de n'éveiller aucune susceptibilité parmi les membres ; il s'agit aussi d'éviter qu'on ne puisse tirer arguments des renseignements et des résultats.

Les critères fondamentaux que nous avons retenus concernent le domicile renseigné et la profession — ou les professions, lorsque le membre a bien voulu nous en faire part — communiquée par l'intéressé lui-même ou, à défaut, relevée par nous dans l'annuaire administratif de 1961 (1). Accessoirement, il sera question de la distinction entre personnes en activité et personnes en non activité, à titre honoraire ou émérite, ainsi que du rapport entre les diplômés de sciences politiques, sociales économiques ou financières et les docteurs en droit.

Il était tentant, par la même occasion, de vérifier une hypothèse qui consiste à déclarer que les lecteurs de revues scientifiques — à fortiori les membres d'une institution scientifique — se recrutent essentiellement dans les milieux intellectuels directement intéressés et dans les régions dont la haute concentration démographique favorise les contacts culturels et scientifiques.

Sacrifiant à la tentation et puisqu'il s'agit de la chose publique, nous avons réparti, pour vérifier le premier élément de l'hypothèse, les membres en secteur public et secteur privé. Nous avons ainsi opposé artificiellement peut-être les mandataires politiques, les fonctionnaires et les enseignants d'une part aux avocats, journalistes, dirigeants d'organismes « représentatifs », personnel d'entreprises privées, etc. d'autre part ; tout en n'ignorant pas que tous, à des degrés divers, participent à la vie politique et influencent les décisions politiques qui sont l'objet même de la science politique. La réponse au deuxième élément de l'hypothèse sera donnée par un rapport agglomération bruxelloise (2) — reste du pays.

Nous ne négligerons pas, bien sûr, de présenter la répartition des membres d'après la localisation par province et par niveau d'importance de l'agglomération suivant la distinction : grande, moyenne et petite agglomération (3).

Au moment où l'analyse a été entamée — début 1962 — l'Institut belge de Science politique comp-

(1) Annuaire administratif et judiciaire de Belgique et de la Capitale du Royaume, Bruxelles, Edit. E. Bruylant, 1961.

(2) Les 18 communes.

(3) Nous avons regroupé les communes en :

— grande agglomération : 20.000 habitants et plus (2.723.000 h.) ;

— agglomération moyenne : de 5.000 à 20.000 habitants (2.615.000 h.) ;

— petite agglomération : en-dessous de 5.000 habitants (3 millions 172.000 h.) suivant les chiffres de population mentionnés dans le recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. Institut national de statistique, Bruxelles, tome V, répartition de la population par âge, 1951, pp. 308 à 427.

taut 581 membres et lecteurs assidus de *Res Publica* parmi lesquels 482 ont déclaré occuper — ou ont été recensés, à défaut, par nous — une seule fonction professionnelle; 56, deux fonctions; 6, trois fonctions. Trente-trois membres, 5,68 % de l'ensemble, sont restés professionnellement inconnus malgré nos recherches; un membre a consenti à nous communiquer qu'il était sans profession; trois membres sont étrangers.

Cette analyse présente de sérieuses imperfections dues, notamment, à la qualité des renseignements professionnels connus. Il nous était, par exemple, pratiquement impossible d'effectuer un choix parmi les professions lorsque le cumul était indiqué. Il se peut que d'autres cumuls ne nous aient pas été communiqués. Nous avons déploré l'absence de renseignements sur le régime linguistique, l'âge et l'état familial des membres. Nombre de questions sont ainsi restées sans réponses. Il y a seulement 6 échevins ou conseillers communaux; il y en a probablement d'autres. La liste des titres et des diplômes est incomplète. Nous sommes persuadés que certains membres ont omis de signaler

qu'ils étaient en non activité. Il se peut que la localisation des membres soient imparfaite car certains d'entre eux ont mentionné non pas leur domicile mais leur lieu de travail, cela se faisant au détriment de la province dont certains de ses habitants viennent travailler en zone bruxelloise.

On aurait dû donner un coefficient de pondération aux diverses catégories dont il sera question; car il est bien évident qu'on ne peut pas comparer le nombre de membres issus des administrations centrales avec le nombre de gouverneurs inscrits. Nous ne l'avons pas fait afin de faciliter la lecture des tableaux.

Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons enregistré *toutes* les professions indiquées ou connues; c'est-à-dire qu'au total, il y a une différence entre le nombre de membres — 581 — et le nombre de fonctions — 649. Les 68 fonctions excédantes proviennent des cumuls renseignés, soit 50 fonctions supplémentaires pour l'agglomération bruxelloise et 18 pour le reste du pays. Cela signifie, comme l'indique le tableau ci-après, que 400 membres résident (ou travaillent) à Bruxelles, 178

TABLEAU I

	BRUXELLES			RESTE DU PAYS			TOTAL		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
I. Nombre de membres :									
Etrangers							3		
Fonction inconnue	17			16			33		
Sans profession	1			—			1		
Fonction connue : 1 fonction	337			145			482		
2 fonctions	40	+ 40		16	+ 16		56	+ 56	
3 fonctions	5	+ 10		1	+ 2		6	+ 12	
Total	400			178			581		
II. Nombre de fonctions excédantes		+ 50			+ 18			+ 68	
III. Nombre de fonctions			450			196			649

dans le reste du pays. Cela équivaut à 68,85 % et 30,63 %.

On devra donc toujours avoir à l'esprit la discordance entre le nombre de membres et le nombre de fonctions qu'ils occupent car la plupart des calculs ultérieurs ont été effectués à partir des fonctions indiquées.

II. REPARTITION PROFESSIONNELLE

L'institut belge de science politique est-il agréé par les seuls milieux intéressés à la chose publique? Non, si l'on considère, suivant la distinction secteur public — secteur privé, que seul le secteur public porte quelque attention à la vie politique; puisqu'il y a 345 fonctions du secteur public pour

267 du secteur privé. Oui, si l'on admet que les représentants du secteur privé participent à la politique.

Il semble que l'on doive prendre en considération cette seconde option :

1°) Surtout lorsque l'on sait que, parmi les avocats — secteur privé — on en compte 20 classés aussi — à la suite d'une double ou triple fonction (4) — parmi les députés (4 à Bruxelles, 4 dans le reste du pays), les professeurs d'université (5 et 2), les sénateurs (2 et 3), catégories du secteur public.

2°) Que l'on tient compte du fait que d'une part les administrateurs de société influencent bien souvent la vie publique, davantage lorsqu'ils sont sénateurs ou députés (trois) ou professeurs d'université (trois) et que, d'autre part les dirigeants d'organismes syndicaux, économiques ou sociaux prennent une part active à l'élaboration et au contrôle de la politique.

Cela veut dire que, si l'on admet ce point de vue, 20 avocats, 57 administrateurs de sociétés, 24 dirigeants d'organismes peuvent être incorporés dans le secteur public; sans oublier les 10 journalistes, cela fait 111 membres.

Le secteur strictement privé se limiterait donc ainsi à 56 avocats, 49 employés de sociétés ou de banques, 17 organismes affiliés et 34 membres parmi lesquels des étudiants, des chercheurs, des ecclésiastiques, des médecins, des économistes, chimistes, etc. Il n'y aurait ainsi que 156 membres — à peine 25 % de l'ensemble — représentant le secteur privé; encore que, parmi ceux-là, il en est certes qui s'intéressent vivement aux problèmes politiques.

Le tableau suivant précise la répartition professionnelle des membres :

Mandataires politiques.

Il faut encore déplorer l'absence de renseignements sur les mandataires politiques, locaux et provinciaux. Néanmoins, il est possible de se faire une opinion sur la base des indications obtenues.

Les membres de cette catégorie, issus du reste du pays — ce sera la seule fois — sont en chiffres absolus plus nombreux que les « Bruxellois » de la même catégorie, quoique proportionnellement ceux-ci soient en plus grand nombre. Les membres-dé-

putés de Bruxelles représentent environ 25 % des élus de cet arrondissement alors que les membres-députés du reste du pays constituent moins de 10 % des élus du territoire correspondant.

La disproportion est encore plus élevée en pourcentage — mais suivant un rapport identique — chez les sénateurs : l'Institut compte parmi ses membres plus de 50 % des sénateurs de l'arrondissement de Bruxelles et un peu moins de 20 % des sénateurs du reste du pays.

Au total, les mandataires politiques occupent un pourcentage très favorable de fonctions par rapport au total des fonctions connues, environ 9 %. Cette impression se renforce si l'on se rappelle que les renseignements obtenus pour la catégorie sont loin d'être complets.

Plus de 15 % des députés et sénateurs réunis sont membres de l'Institut. Seules les catégories « Conseil d'Etat et Gouverneurs » ont un pourcentage plus élevé de représentants au sein de l'Institut.

Fonctionnaires.

Les fonctionnaires sont les plus nombreux : 197 sur 649, soit 30 % environ. Les administrations centrales — 13 % — sont suivies, dans l'ordre, par le pouvoir judiciaire — 4,7 %, les parastataux — 3,1 %, le Conseil d'Etat — 2,7 %, les organismes internationaux — 2,2 %, l'armée — 2,1 %, et les administrations provinciales ou locales — 1,9 %.

Cependant, alors que cette catégorie comprend près d'un tiers des fonctions occupées par les membres, il serait difficile d'évaluer en pourcentage et, tout au plus, en millième la part qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des fonctionnaires.

(4) Nous signalons en passant qu'une grande partie des membres qui exercent deux ou trois fonctions se recrutent essentiellement parmi :

- professeurs d'université, magistrats (7 à Bruxelles, 1 reste du pays);
- professeurs d'université, fonctionnaires (6 à Bruxelles);
- professeurs d'université, conseillers d'Etat (4 à Bruxelles, 1 reste du pays);
- professeurs d'université, avocats (5 à Bruxelles, 2 reste du pays);
- professeurs d'université, sénateurs ou députés (2 à Bruxelles, 2 reste du pays).

Ainsi sur les 62 membres ayant renseigné 2 ou 3 fonctions, il y a : 13 avocats, 23 professeurs d'université et 7 avocats-professeurs d'université.

TABLEAU II

PROFESSION OU QUALITE	BRUXELLES		RESTE DU PAYS		TOTAL	
MANDATAIRES POLITIQUES	25		33		58	
Députés	9		14		23	
Sénateurs	10		17		27	
Bourgmestres	2		—		2	
Echevins	3		1		4	
Conseillers communaux	1		1		2	
FONCTIONNAIRES	145		52		197	
Administrations centrales	65		19		84	
Pouvoir judiciaire	21		9		30	
Conseil d'Etat	13		5		18	
Armée	12		2		14	
Cour des comptes	2		—		2	
Parastataux (1)	18		2		20	
Provinces, communes, arr., int.	5		7		12	
Organismes internationaux	9		6		15	
Gouverneurs de province (2)	—		2		2	
ENSEIGNANTS	62		28		90	
Universitaires (3)	44		22		66	
Non universitaires	18		6		24	
SECTEUR PUBLIC	232		113		345	
AVOCATS	60		16		76	
JOURNALISTES	7		3		10	
PERSONNEL D'ENTREPRISE PRIVEE	82		24		106	
Administrateurs de sociétés	46		11		57	
Employés de sociétés (— banques)	27		9		36	
Employés de banques	9		4		13	
DIRIGEANTS D'ORGANISMES	19		5		24	
Groupes syndicaux	3		2		5	
Groupes économiques	10		3		13	
Groupes sociaux	6		—		6	
ORGANISMES	10		7		17	
DIVERS	22		12		34	
Etudiants	4		3		7	
Chercheurs (FNRS, Centres, etc.)	6		—		6	
Ecclesiastiques	4		2		6	
Médecins	3		1		4	
Isolés (4)	5		6		11	
SECTEUR PRIVE	200		67		267	
RECAPITULATION	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteur public	232	35,7	113	17,4	345	53,1
Secteur privé	200	30,8	67	10,3	267	41,1
Non classé	18	2,7	16	2,5	34	5,2
Etangers	—	—	—	—	3	0,6
TOTAUX	450	69,2	196	30,2	649	100
Remarques du tableau :						
(1) Parastataux : suivant la loi du 16 mars 1954 établissant le contrôle de certains organismes d'intérêt public.						
(2) Gouverneurs : classés par convention parmi les fonctionnaires.						
(3) Universitaires : personnel enseignant des universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain ; facultés de Mons (polytechnique), de Namur (Notre-Dame de la Paix), de Bruxelles (Saint-Louis).						
(4) Isolés : 1 chimiste, 2 économistes, 2 experts au Congo, 1 baron, 1 libraire, 1 interprète, 1 pharmacien, 1 ancien ministre et 1 ancien sénateur-député.						

En ce qui concerne le Conseil d'Etat et les Gouverneurs, par contre, le nombre de leurs représentants est très élevé au sein de l'Institut, respectivement 24 et 22 %.

Les fonctionnaires résidant à Bruxelles sont normalement en majorité puisque, d'une part, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les principaux parastataux et les grandes administrations centrales y ont leur siège et, d'autre part, le pouvoir judiciaire et l'état-major de l'armée sont fortement concentrés en cette ville. Nombre de ces fonctionnaires exercent par ailleurs une tâche d'enseignement aux universités de Louvain ou de Bruxelles.

Enseignants.

Au nombre de 90 — soit 13,9 % — les enseignants constituent en chiffres absolus le troisième groupe de membres de l'Institut. Groupe assez homogène qui comprend d'une part 66 universitaires, pour la plupart professeurs ou chargés de cours aux universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain, avec une prépondérance marquée de Bruxelles — 34, pour 15 à Louvain, 12 à Liège, 4 à Gand et 1 à Namur ; d'autre part, 24 non universitaires parmi lesquels des professeurs de l'enseignement technique supérieur, des directeurs d'écoles, des inspecteurs et des professeurs de l'enseignement moyen officiel et libre, des professeurs de hautes écoles.

En ce qui concerne les professeurs d'université, on peut préciser que professeurs de droit, d'histoire et des facultés de sciences politiques, sociales, économiques et financières représentent la quasi totalité du groupe. On compte quelques médecins et quelques isolés : chimistes, ingénieurs, etc.

On a déjà signalé que 23 professeurs d'université sont soit magistrats, hauts fonctionnaires, conseillers d'Etat, sénateurs ou députés. C'est dire qu'à différents niveaux — élaboration, gestion, contrôle — ils participent activement à la vie politique. Sept autres sont avocats. Ainsi, sur les 66 professeurs d'université, 30 occupent une autre fonction, donc 45 %.

Avocats.

Septante-six personnes ont renseigné la fonction d'avocat — 11,7 % du total — et parmi elles 20 l'exercent en cumul avec une autre fonction ayant

un caractère public prononcé : 7 professeurs d'université, 8 députés et 5 sénateurs.

Par rapprochement avec ce qu'on en dit dans la presse périodique, on peut établir que quelques autres ont des contacts étroits avec des organisations patronales, syndicales, mutuellistes, avec des banques, avec de grandes sociétés commerciales et industrielles. Ils y jouent le rôle de conseiller.

Cette situation explique sans aucun doute l'intérêt qu'ils ont pour la chose publique.

Journalistes.

Il est assez étonnant de constater que 10 journalistes seulement sont inscrits comme membres l'Institut.

Que doit-on en conclure ?

Qu'il y a une carence en chroniqueurs politiques ?

Que les journalistes se désintéressent de la haute information politique ?

Qu'ils ne souhaitent pas se lier à une institution ?

Que l'Institut n'a pas suffisamment de contacts avec eux ?

Personnel d'entreprises privées, dirigeants d'organismes, organismes.

La présence de ces catégories dans un Institut qui s'occupe relativement peu des questions sociales et économiques, sauf indirectement, ne peut nous surprendre. Car il n'est plus nécessaire de démontrer l'importance des réunions communes entre administrateurs de sociétés ou délégués et les dirigeants d'organismes syndicaux, que ce soit au niveau de l'entreprise (conseil d'entreprise), au niveau d'un groupe d'entreprises du même genre (commission paritaire) ou au niveau national (conférence nationale du Travail). Administrateurs et dirigeants ont aussi, soit conjointement, soit individuellement, de nombreux contacts officiels et officieux avec les fonctionnaires, avec les politiciens. L'organisation des groupes d'intérêt est à ce point centralisée qu'il n'y a plus une décision du pouvoir qui ne doive recevoir, directement ou indirectement, un blanc-seing préalable de leur part. Leur inscription à un Institut scientifique, duquel ils espèrent une information vaste et objective, ne peut donc nous étonner.

Aussi, au total, ces catégories représentent 22,6 % des fonctions, soit 147 sur 649. Le personnel d'entreprises privées compte 16,3 % (administrateurs de sociétés, 8,8 %; employés de banque, 2 %; employés d'autres sociétés, 5,5 %); les dirigeants d'organismes, 3,7 % et les organismes, 2,6 %.

Parmi les administrateurs de sociétés, un grand nombre appartiennent au monde bancaire et financier; les autres dirigent de grandes sociétés industrielles ou de distribution.

Divers.

Il y a peu d'étudiants inscrits à l'Institut belge de science politique, sept; mais cela ne veut pas dire que la jeunesse se désintéresse des problèmes politiques. Il s'agit peut-être simplement d'un défaut d'information de leur part ou d'un contact fort réservé entre générations. Les institutions scientifiques ne sont fréquentées et soutenues la

plupart du temps que par des hommes avertis et expérimentés; les jeunes préférant s'abstenir plutôt que d'avouer leur incompétence. Quant aux chercheurs, il faut bien admettre que sont encore rares ceux qui se consacrent à titre exclusif à la recherche dans le domaine des sciences politiques, sociales et économiques. Les ecclésiastiques sont des responsables de l'enseignement ou de groupes de recherches ayant des affinités avec les affaires politiques.

Qu'il y ait des médecins, chimistes, économistes, qu'il y ait un interprète, un libraire, un pharmacien n'est pas pour nous surprendre dans un monde où tout aboutit à la politique.

III. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Le tableau global suivant indique la répartition des fonctions, fixée d'après les critères que nous avons choisis :

TABLEAU III

PROVINCE	SECTEUR PUBLIC				SECTEUR PRIVE				NON CLASSE	TOTAL
	Grande Agglom.	Moyenne Agglom.	Petite Agglom.	Total	Grande Agglom.	Moyenne Agglom.	Petite Agglom.	Total		
Anvers	12	2	1	15	13	1	—	14	1	30
Brabant	232	17	9	258	200	5	14	219	26	503
Flandre Occidentale	3	1	—	4	4	—	—	4	—	8
Flandre Orientale	10	—	1	11	4	1	—	5	1	17
Hainaut	6	7	3	16	1	3	3	7	1	24
Liège	19	5	2	26	8	1	1	10	5	41
Limbourg	2	1	1	4	—	1	—	1	—	5
Luxembourg	1	—	2	3	—	—	1	1	—	4
Namur	2	—	2	4	2	1	—	3	—	7
Belges à l'étranger	—	—	—	4	—	—	—	3	—	7
Etrangers	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Totaux	287	33	21	345	232	13	19	267	34	649

La représentation par type d'agglomération est manifestement favorable au Brabant. Les grandes agglomérations comptent 519 fonctions; les moyennes, 46; les petites, 40.

Rapport Bruxelles-Reste du pays.

L'Institut a près de 70 % de ses membres — 400 sur 581 — qui résident ou qui travaillent (quelques-uns seulement) dans l'agglomération bruxelloise; le reste du pays absorbe les autres 30 %.

Alors que la proportion du nombre d'habitants pour les deux régions ici déterminées était, lors du recensement de 1947, approximativement de 9 pour 1 en faveur du reste du pays, la proportion du nombre de membres est de 7 pour 3 mais en faveur de l'agglomération bruxelloise. Si l'on devait comparer les deux groupes avec les chiffres de leur population respective, il y aurait pour Bruxelles 4/10.000^e des habitants inscrits à l'Institut et pour le reste du pays 0,2/10.000^e. C'est dire qu'en proportion absolue, il y a 20 fois plus

de Bruxellois que d'habitants du reste du pays parmi les membres de l'Institut.

Ces calculs élémentaires suffisent pour démontrer que l'Institut belge de Science politique intéresse surtout, jusqu'à présent, les milieux de la capitale. Il jouit cependant d'une réelle audience auprès des milieux intellectuels de la province et seules des études analogues pour d'autres institutions scientifiques permettraient de déterminer si cette proportion, 70 %-30 %, est exceptionnellement favorable à Bruxelles ou si, au contraire, elle correspond à la norme des choses.

Une remarque s'impose : le rapport 7/3 se retrouve globalement mais avec quelques nuances dans les diverses catégories de fonctions comme en témoigne le tableau ci-après, à l'exclusion des mandataires politiques (rapport 43 %-57 %) :

TABLEAU IV

CATEGORIE	Bruxelles en %	Reste du pays en %
Fonctionnaires	68	32
Enseignants	69	31
Avocats	79	21
Journalistes	70	30
Personnel entreprises privées	77	23
Dirigeants d'organismes	79	21
Organismes	59	41
Divers	64	36
Secteur public	67	33
Secteur privé	75	25

Répartition par province.

Chaque province est représentée au sein de l'Institut. Il va sans dire que la province de Brabant détient le leadership grâce à l'appoint de l'agglomération bruxelloise qui fournit à elle seule 450 fonctions. En tout la province de Brabant compte 503 fonctions, soit 79 % de l'ensemble.

Suivent dans l'ordre : les provinces de Liège et d'Anvers qui représentent respectivement 41 et 30 fonctions, celles-ci étant d'ailleurs concentrées dans les villes de Liège et d'Anvers ; le Hainaut, 24 fonctions ; la Flandre orientale, 17 fonctions détenues presque exclusivement par des Gantois. Viennent enfin la Flandre occidentale, 8 fonctions la province de Namur, 7 fonctions ; le Limbourg, 5 fonctions et le Luxembourg, 4 fonctions.

La répartition proprement dite des membres est quelque peu différente. Il y a dans le Brabant

450 membres — approximativement 70 % du total — dont 400 Bruxellois ; 38 dans la province de Liège ; 28 dans la province d'Anvers ; 22 dans le Hainaut ; 14 en Flandre orientale ; 6 en Flandre occidentale ; 6 dans la province de Namur ; 4 en Limbourg et 3 au Luxembourg.

En ce qui concerne les personnes qui exercent un cumul de fonctions, il convient de signaler que, sur les 62 cas connus, 47 membres résident en Brabant. Ils totalisent 100 fonctions dont 53 excédantes, soit environ 15 % des fonctions. Les 15 autres se répartissent dans les autres provinces qui chacune en compte au moins un.

Répartition par type d'agglomération.

Sachant déjà que Bruxelles, Liège, Anvers, et Gand englobent la majeure partie des membres et des fonctions, il ne fait guère de doute que le type « grande agglomération » suit le même mouvement.

Cependant, l'Institut a pénétré en milieu rural et en milieu urbain de dimensions réduites, petites agglomérations de moins de 5.000 habitants. Il y a lieu de se montrer satisfait du résultat atteint. Il ne faut oublier que l'Institut et sa revue *Res Publica* s'occupent de haute information, de documentation et d'analyses scientifiques ; matières qui, il faut en convenir, ne sont guère recherchées par le citoyen moyen.

Qu'il y ait 6,1 % des fonctions et 6,7 % des membres (5) dans les petites agglomérations, nous semble réconfortant : car, à notre connaissance, il n'est pas du tout prouvé que d'autres organismes ou revues scientifiques jouissent d'une telle audience dans les mêmes milieux. Certains quotidiens, pourtant bien cotés, en seraient fort heureux (6).

(5) La différence est due au fait que ce type d'agglomération compte seulement une personne ayant déclaré le cumul de fonctions. Le type « grande agglomération » en compte 58 et le type « moyenne agglomération » trois.

(6) Le groupe belge d'une société internationale de produits alimentaires et ménagers a entrepris en 1958 une enquête sur la diffusion des journaux en Belgique. Cette enquête a un caractère privé : elle n'a jamais été publiée. M. J. Stengers, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, et B. Clausse, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et Directeur du centre d'Etudes des Techniques de Diffusion collective en ont eu connaissance. Malgré l'absence de garanties scientifiques, ces résultats font apparaître le bien fondé de notre propos. Nous tenons ces résultats à la disposition des membres.

Pour l'ensemble de la Belgique, en ce qui concerne le type « petite agglomération » (dans l'enquête « localités rurales »), le pourcentage de familles touchées (qui équivaut au pourcentage des individus) par les quotidiens les plus importants était

Le tableau suivant indique la répartition :

TABLEAU V

	FONCTIONS		MEMBRES	
	Nbre	%	Nbre	%
Grandes agglom. . . .	519	80,0	456	78,5
Agglom. moyennes . . .	46	7,0	42	7,2
Petites agglom. . . .	40	6,1	39	6,7
Autres (non classés, etc.)	44	6,9	44	7,6
Total	649	100	581	100

IV. MEMBRES EN ACTIVITE EN NON ACTIVITE

S'il y a peu d'étudiants (7 membres) et un peu plus de jeunes éléments en activité (près d'une vingtaine), il n'y a pas davantage de membres en non activité, à titre honoraire ou émérite puisque sur les 581 membres que compte l'Institut 25 seulement se trouvent dans cette position, soit à peine plus de 4 %.

L'Institut est en fait composé d'hommes d'expérience qui occupent de hautes fonctions dans les administrations et les grands corps de l'Etat ou dans les grandes entreprises privées. Or, dans l'un comme dans l'autre secteur, ces tâches ne sont confiées la plupart du temps qu'à des personnes ayant atteint ou dépassé de peu l'âge de 45 ans.

A ce propos il eût été intéressant de connaître l'âge des membres; ce qui nous aurait permis de comparer l'importance de chacune des classes d'âge.

En tout, un peu plus de 10 % des membres n'occupent pas de hautes fonctions. Il s'agit des étudiants, de jeunes chercheurs, d'employés de banques, d'employés de l'industrie et du commerce, d'agents des postes, d'agents des administrations centrales jusqu'au grade de secrétaire d'administration (première catégorie).

V. DIPLOMES

Sur les 564 possibilités (les 17 organismes affiliés n'entrent pas en ligne de compte) 257 membres ont communiqué leur titre universitaire, soit un peu moins de la moitié, 45 %. Cent soixante-six détiennent un diplôme de docteur en droit. Au premier contact, ce chiffre élevé pourrait faire croire

que les docteurs en droit détiennent la majorité. Ils représentent certainement le groupe le plus important — 30 % — mais il est probable que ce pourcentage soit à son maximum. En effet, pour certaines catégories de membres, ce diplôme est une condition nécessaire (magistrats, conseillers d'Etat, avocats, etc.); pour d'autres, il constitue un titre, cité volontiers par leur détenteur en même temps que leur qualité professionnelle.

Cela est vrai pour les militaires (14 membres), pour les ingénieurs (18 membres dont 13 ingénieurs en sciences appliquées), pour les philologues (22 membres, y compris les 6 ecclésiastiques), pour les médecins (4 membres).

Cela n'est pas vrai pour les diplômés de sciences politiques, sociales, économiques et financières. Car, si 33 membres ont indiqué cette qualité, nous en connaissons d'autres de notoriété qui possèdent ce diplôme mais que nous n'avons pas inclus dans le total, faute de renseignements précis.

Ces chiffres, même incomplets, démontrent à suffisance que la science politique en Belgique reste attachée à la discipline du droit — tout au moins dans le cadre de l'Institut belge de science politique — et qu'elle ne pénètre que lentement dans les milieux de la sociologie.

VI. SEXE

Nous constaterons simplement que l'Institut compte 20 membres de sexe féminin, soit 3,5 %. Ce sont des étudiantes ou des fonctionnaires.

CONCLUSIONS

Nous espérons avoir rempli la tâche qui nous avait été assignée. Nous souhaitons que, lors d'un prochain recensement, les membres de l'Institut — au vu de cette analyse modeste — nous communiquent tous les renseignements nécessaires à une étude complète.

le suivant:

Le Soir, 4,8 %; *La Libre Belgique*, 6,4 %. *La Dernière Heure*, 4,2 %, *Le Peuple*, 1,4 %; *De Standaard*, 0,9 %; la chaîne du *Nieuwsblad*, 9,2 %; *Gazet van Antwerpen*, 3,7 %; *La Meuse*, 5,3 %; *Journal de Charleroi*, 1,8 %; *Le Rappel*, 2,3 %; *Het Belang van Limburg*, 2,9 %. *Het Laatste Nieuws* et *Nieuwe Gaset*, 10,1 %; *Volksgaset*, 1,6 %; *Het Volk*, 10,7 %; *Le Courrier de l'Escaut*, 0,9 %; *Vers l'Avenir*, 2,1 %; *L'Avenir du Luxembourg*, 1 %; *La Gasette de Liège*, 0,7 %; *Le Monde du Travail*, 0,6 %; *Vooruit*, 1 %; *L'Indépendance*, 0,9 %; *De Nieuwe Gids*, 0,6 %; *Le Matin*, 0,2 %; *La Flandre Libérale*, 0,2 %; *L'Avenir du Tournaisis*, 0,3 %; *Le Courrier*, 0,2 %.